

	<h2 style="margin: 0;">Avis d'attribution</h2> <p style="margin: 0;">Occupation du Domaine Public</p>	<p style="margin: 0;">AT ODP-2019-12</p>
---	---	--

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac  
 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08  
 Adresse internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

### Objet de la consultation

Occupation contractuelle du domaine public communal, situé au marché couvert, **Box n°18**, Place Louis de la Bardonnie, pour y exercer une activité de vente, distribution, présentation de produits alimentaires ou non-alimentaires, moyennant le versement d'une redevance annuelle.

### Critères d'attribution :

- Qualité et originalité de l'offre et des produits proposés (40%) ;
- Vente de produits locaux en priorité, ou issus de l'artisanat d'art, circuits courts,
- traçabilité des produits (30%) ;
- Expérience significative dans le domaine (15%) ;
- Amplitudes horaires (15%).

Un contrat d'occupation d'emplacement avec **Monsieur Abdellah ARIBA** est conclu pour la location du **box numéro n°18**, situé à la Halle du Marché Couvert.

**Durée de l'occupation du domaine public** : L'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Voies et délais de recours :

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : le 15 janvier 2020

Les documents communicables de la convention d'occupation du domaine public sont disponibles auprès de Guylaine DOAT au 05 53 74 66 71